

Concertation pré-enquête publique

Atelier du quartier Chemin d'Antony

11 février 2013

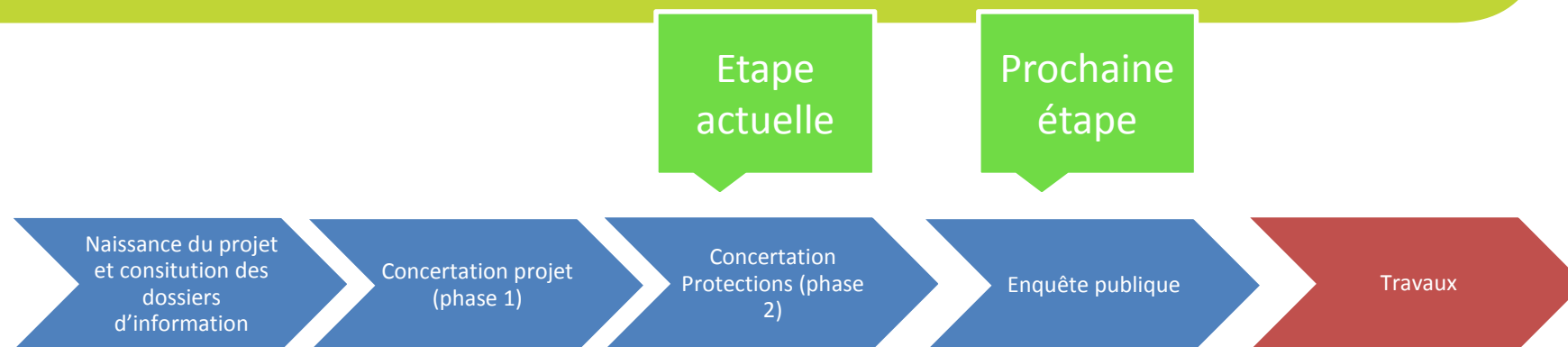
AMÉNAGEMENTS ET PROTECTIONS

**LIGNE MASSY-VALENTON
SECTEUR OUEST**

Cadre de la concertation et contexte

AMÉNAGEMENTS ET PROTECTIONS
LIGNE MASSY-VALENTON
SECTEUR OUEST

Nous situer dans le processus



Rappel du calendrier

Le 10 janvier:

Propositions de protections et recueil des suggestions

Le 31 janvier:

**Réunion spéciale Ricquebourg.
Examen des conditions de réalisation de l'écran**

Aujourd'hui, le 11 février: lister les protections
- qui font accord
- qui demandent un arbitrage aux co-financeurs et/ou un arbitrage technique

- **Les protections arrêtées par les financeurs seront rendues publiques (à définir avec le comité de suivi de la concertation) et intégrées dans le dossier d'enquête publique**

L'enquête publique - définition



Prévue à l'automne l'enquête publique :

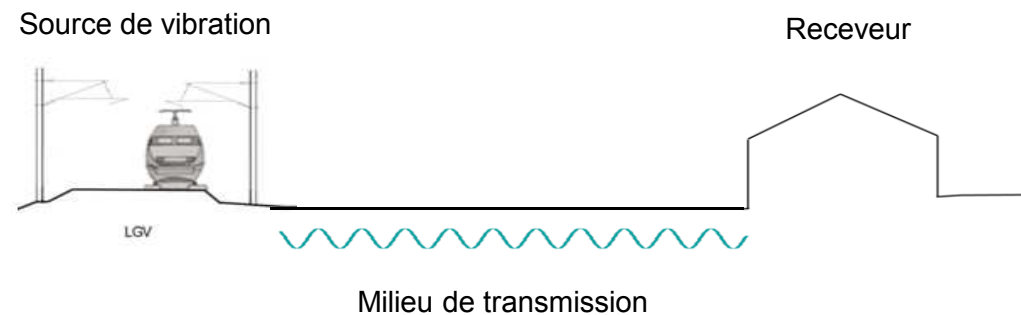
- est organisée par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif compétent
- permet à chacun de prendre connaissance du dossier d'enquête en mairie
- permet de donner son avis motivé sur le projet : son économie, son intégration dans l'environnement . Des permanences de la part du commissaire enquêteur et des registres sont à disposition.
- À l'issue de l'enquête, après avoir recueilli les informations qui lui semblent nécessaires, le commissaire enquêteur rédige son rapport qui relate le déroulement de l'enquête et analyse les observations reçues, et ses conclusions dans lesquelles il émet son avis(favorable, avec réserve(s) ou négatif) . L'autorité compétente décide de l'utilité public sur la base de cet avis. Cet avis peut être utilisé par le tribunal administratif s'il est saisi sur le projet.

Après l'enquête publique , si le projet est poursuivi, seront finalisés certains arbitrages techniques et la manière dont seront réalisés les travaux.

Réponses aux questions générales

AMÉNAGEMENTS ET PROTECTIONS
LIGNE MASSY-VALENTON
SECTEUR OUEST

Comment prendre en compte les vibrations ?



Mesures	Statut
Mettre en place une protection élastomère sous les sections de voie reconstruites	Prévu dans le cadre du projet
Profiter du projet pour réaliser les mesures de renouvellement des voies existantes réduisant les vibrations : nouveau ballast, nouveaux rails, patin	Arbitrage des financeurs si dans le projet ou arbitrage technique et financier pour avancer le renouvellement régulier des voies

Valeur des propriétés : procédure de compensation

Pour les propriétés riverains de la ligne qui subissent des préjudices du aux modification de l'infrastructure : augmentation du bruit, diminution de l'ensoleillement, fissures liées aux vibrations des trains.

- 1^{ère} étape : compenser par des mesures de protections (écrans, anti-vibration)
- 2^{ème} étape : en cas impossibilité à compenser possibilité de demander une indemnisation.

Condition : pour indemniser le préjudice doit être avéré. Au plus tôt quand le projet est fixé c'est-à-dire juste avant les travaux; au plus tard plusieurs années après sa mise en service.

Modalités :

- Indemnisations avec les propriétaires concernés (public, privé, bailleurs sociaux)
- Indemnisation par une négociation au cas par cas car chaque situation particulière appelle une réponse particulière



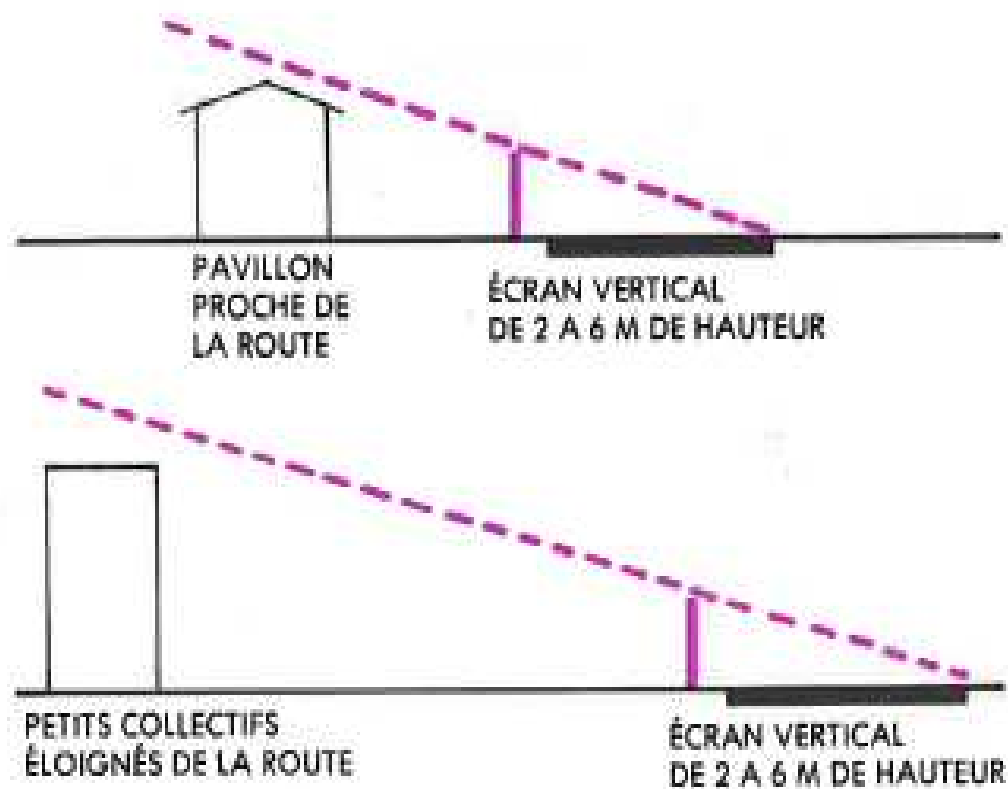
Indemnisation liée aux dégâts pouvant être occasionnés par les travaux : référé préventif avant / après par un expert immobilier. Obligation d'indemniser en cas de dommage.

— Efficacité des écrans pour les R+2

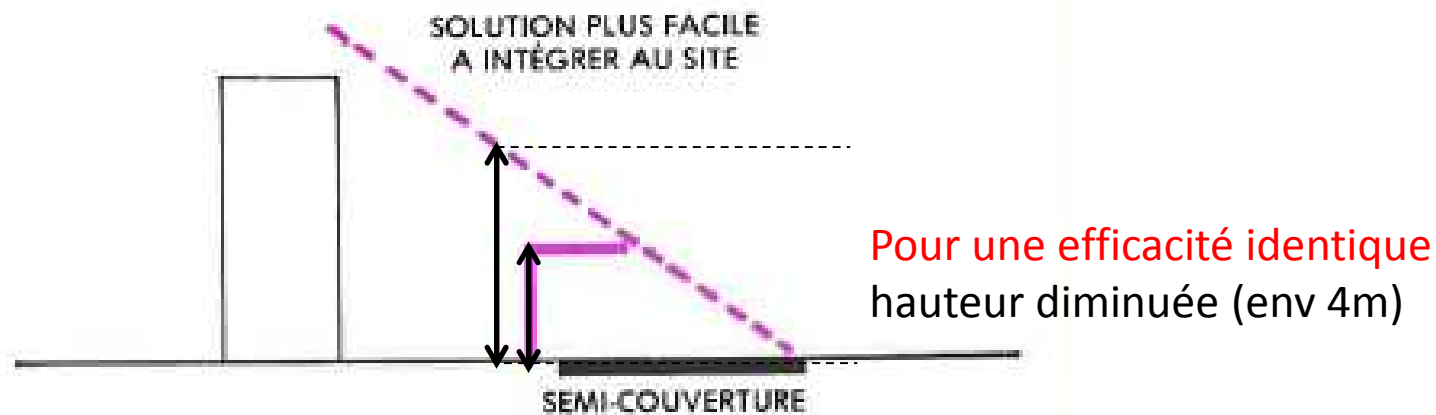
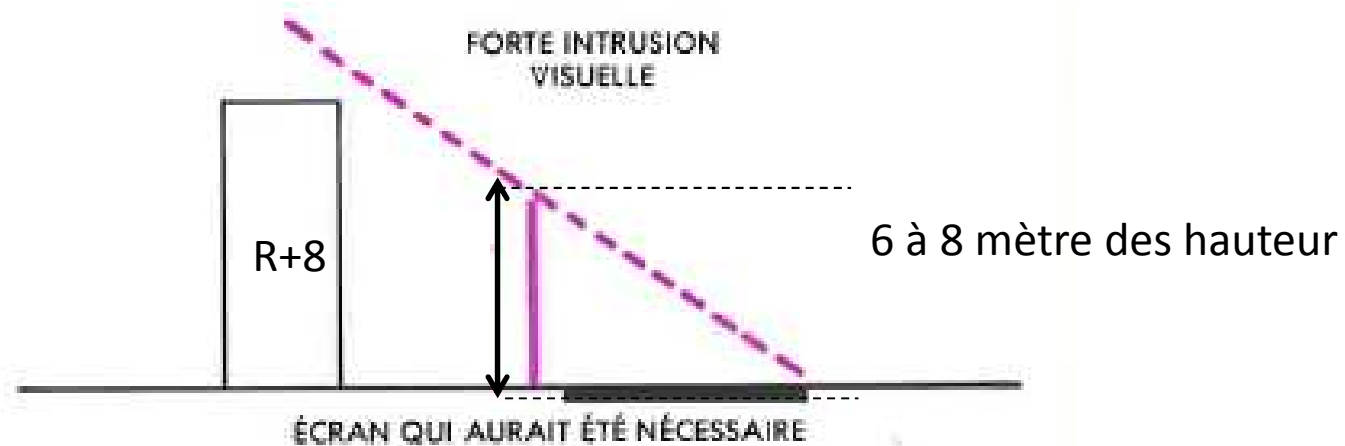
Exemple d'une maison avec 2 étages : 9bis rue du Chemin de Fer

Etage	Aujourd'hui Situation acoustique	Demain, simulation projet avec trafic réaliste <u>sans écran</u>	Demain, simulation projet avec trafic réaliste <u>avec écran</u>	Demain, Simulation projet maximaliste <u>avec écran</u>
2	59	62,5	56	58
1 ^{er}	57,5	60,5	50,5	52,5
Rdc	56	59	48,5	50,5

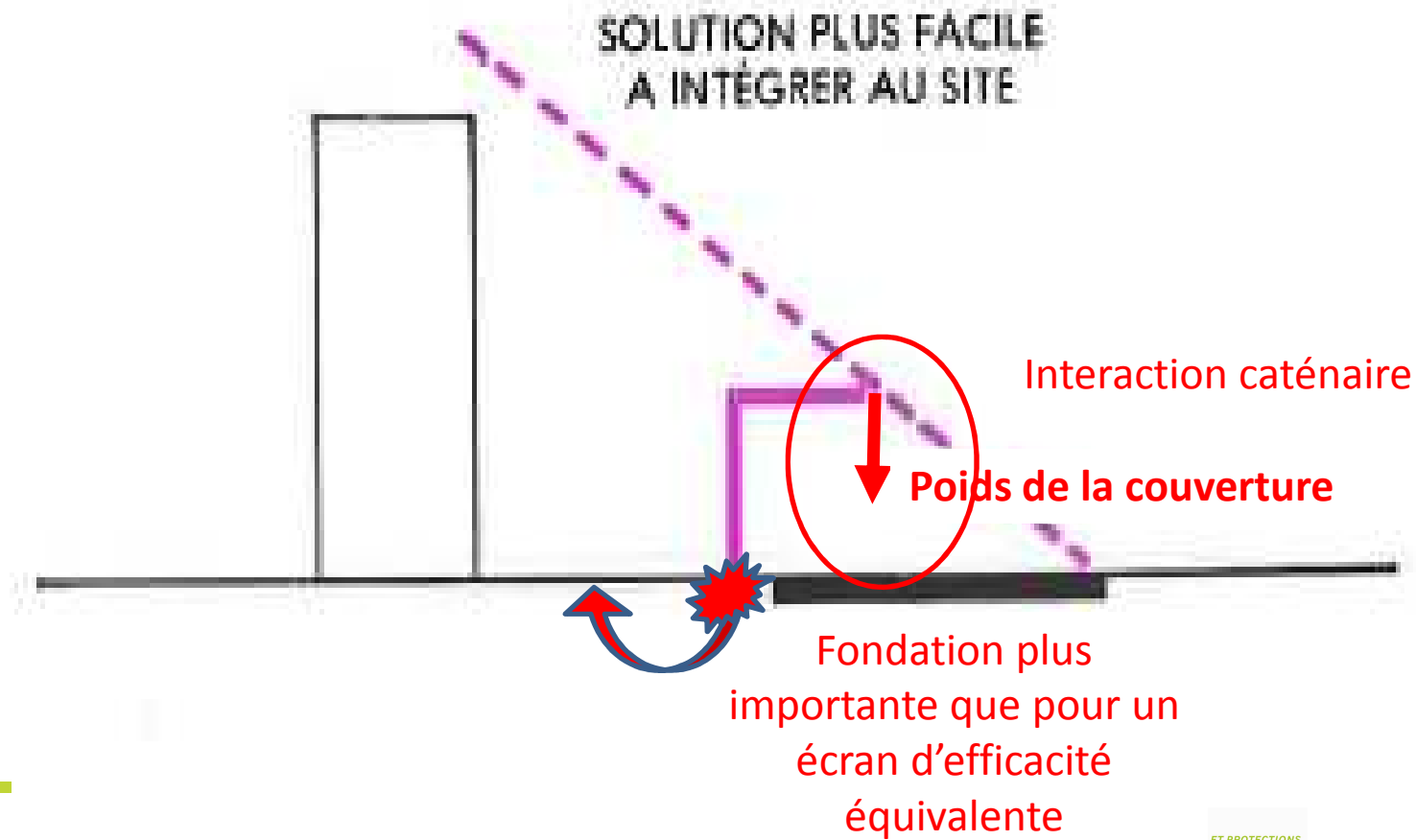
Principe de dimensionnement d'un écran acoustique



L'intérêt d'une casquette : limiter l'intrusion architecturale des écrans de grande taille

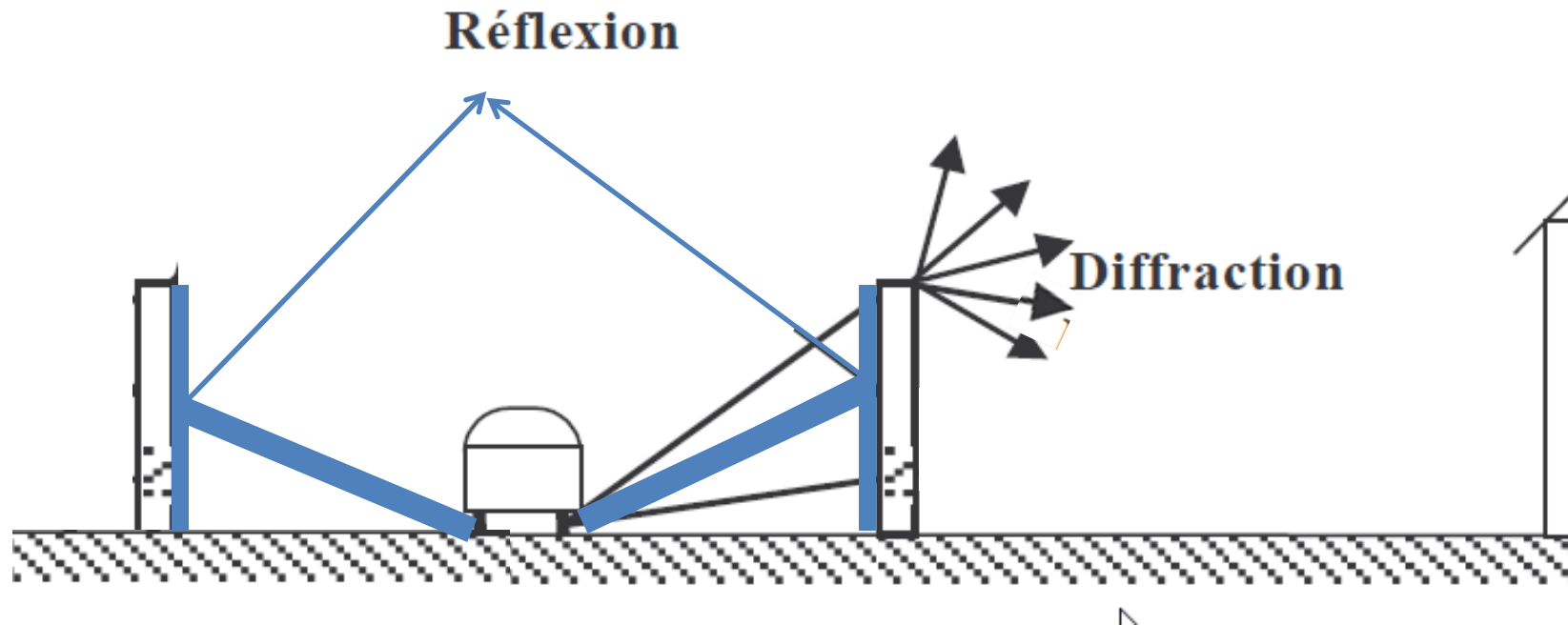


Une mise en œuvre beaucoup plus difficile :



Le principe de fonctionnement d'un écran

Pose d'un revêtement absorbant de l'ordre de 80 % de l'énergie reçue.



Objectif de masquer le bruit réfléchi : le bruit réfléchi doit être 10 décibels plus faible du bruit directement perçu (ou perçu par diffraction).

Réponse aux questions relatives aux protections acoustiques par table



AMÉNAGEMENTS ET PROTECTIONS
LIGNE MASSY-VALENTON
SECTEUR OUEST

— La suite de la concertation

- La présentation et le compte rendu seront mis en ligne sur le site internet : www.ligne-massy-valenton.fr
- Vous pouvez toujours déposer vos avis et contributions sur le site internet jusqu'au 28 février. Ceux-ci seront intégrés dans les points nécessitant des arbitrages techniques ou financiers
- Les caractéristiques des protections qui seront versées au dossier d'enquête publique seront annoncées en avril.